



Présentation du département

Historique

La création du département danse du CNSMD de Lyon fut le fruit d'une réflexion due, pour une large part, à l'analyse et la volonté d'Igor Eisner et aux études de préfiguration de Léone Mail. Le premier, Igor Eisner comprit la nécessité d'inscrire l'enseignement supérieur de la danse au cœur de nos institutions.

De façon prémonitoire, la création du CNSMD de Lyon, quelques années plus tôt, avait vu la mise en place de cursus plus ouverts, enrichis de disciplines complémentaires, engageant l'enseignement musical supérieur vers une modernité nouvelle. Ainsi, le CNSMD de Lyon devenait le lieu idéal pour la création du premier département danse, acquise en 1985. Sous l'impulsion donnée par Didier Deschamps, le département n'allait cesser de se développer jusqu'à son installation, en 1992, dans ses nouveaux locaux, au 3^e étage du Grenier d'Abondance, à quelques mètres du département musique.

C'est dans cette idéale perspective de la mise à disposition d'un véritable lieu et outil de travail que Philippe Cohen arrive à Lyon pour succéder à Didier Deschamps en septembre 1990. Par la suite, Jean-Claude Ciappara, puis Davy Brun prennent le relai à la tête du département. Enfin, Kylie Walters est nommée directrice des études chorégraphiques en 2019.

Depuis, le département n'a eu de cesse de préserver le souffle donné par Igor Eisner et Didier Deschamps : aller de l'avant, ne reposer sur aucune certitude, demeurer en questionnement permanent, en prise directe avec les besoins liés à l'enseignement de l'art chorégraphique. Faire face à un tel enjeu est le travail d'une équipe ; chaque personne qui en a fait partie depuis 1985 a contribué à l'épanouissement de ce département, comme l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative du CNSMD de Lyon. Grâce aux moyens donnés, le département danse a connu une croissance rapide.

Locaux

Le département Danse est installé dans des locaux proches du CNSMD de Lyon, "Le Grenier d'Abondance". Ce bâtiment, magasin construit dans la première moitié du XVIII^e siècle, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, abrite également la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Au dernier étage, 1 400 m² sont affectés à l'enseignement de la Danse.

Les locaux comprennent :

- 5 studios : 2 de 130 m², 1 de 200 m², 1 de 240 m² & 1 de 280 m² aménageables en lieux scéniques et permettant aux étudiants de travailler dans les conditions rencontrées habituellement dans un théâtre.
- 1 salle de cours pouvant servir de foyer pour les étudiants (salle vidéo, aire de repos et de



loisirs).